

A L'ATTENTION DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
L'ORCHESTRE PHILHARMONIQUE DE
STRASBOURG

Strasbourg, le 09 MARS 2023

Objet : Invitation au Conseil d'administration de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous confirmer la tenue du Conseil d'administration de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le :

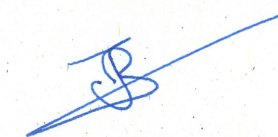
Mardi 21 mars 2023 à 15h30

Palais de la musique et des congrès - Salle Marie Jaëll

L'ordre du jour de ce Conseil est le suivant :

- 1) Point d'actualité
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 24 janvier 2023
- 3) Approbation du compte de gestion 2022 de l'Orchestre (délibération 05.2023)
- 4) Désignation de l'administrateur-trice chargé-e de présider au vote du compte administratif 2022 de l'Orchestre (délibération 06.2023)
- 5) Approbation du compte administratif 2022 de l'Orchestre (délibération 07.2023)
- 6) Budget primitif 2023 de l'Orchestre (délibération 08.2023)
- 7) Contrat de prêt à usage au profit de l'Orchestre (délibération 09.2023)
- 8) Autorisation de passation du marché « Prestations de sonorisation, d'éclairage et de besoins techniques liés à la mise en place du spectacle vivant » (délibération 10.2023)
- 9) Compte rendu de passation du marché « Prestations de conseil et réflexion stratégique accompagnant l'élaboration et la mise en œuvre du projet artistique et audiovisuel de l'Orchestre » (pour information)
- 10) Grille tarifaire de l'OPS 2023/2024 (délibération 11.2023)
- 11) Services supplémentaires des musiciens (délibération 12.2023)
- 12) Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement (délibération 13.2023)
- 13) Création de poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité (délibération 14.2023)
- 14) Modification du tableau des emplois budgétaires permanents (délibération 15.2023)

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Jeanne BARSEGHIAN
Présidente



ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°05.2023 du 21 mars 2023

Séance du : 21 mars 2023
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres
dont 3 membres représentants de la Ville

Absents excusés : 4 absents excusés dont 4 pouvoirs

Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Hervé POLES, Jean VERNE, Philippe MEYER jusqu'au point 10 inclus (délibération 11.2023), Béatrice BULOU

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER

Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Hervé POLES

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ

Florence FORIN donne pouvoir à Jean VERNE

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : approbation du compte de gestion 2022 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

vu les comptes rendus par Mme Laurence LEBRETON, Comptable publique,
de ses recettes et dépenses du 1er janvier au 31 décembre 2022,
vu le budget primitif, le budget supplémentaire et la décision modificative de l'exercice 2022,

après en avoir délibéré,

approuve,

les opérations effectuées pendant la gestion 2022 et se présentant comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 13 438 400,77 €	Titres émis : 13 276 706,99 €
	Résultat de l'exercice : - 161 693,78 €

Section d'investissement

Dépenses	Recettes
Mandats émis : 47 152,46 €	Titres émis : 117 719,42 €
	Résultat de l'exercice : 70 566,96 €

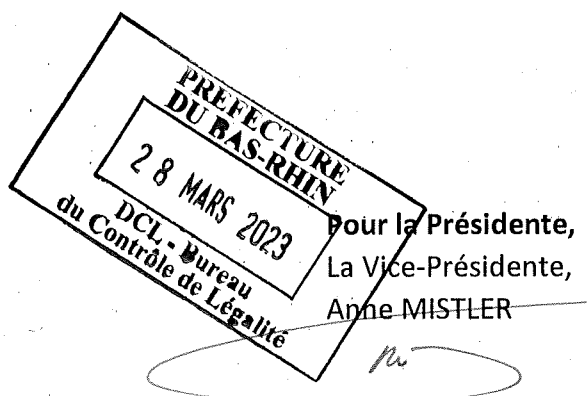
Le document est annexé à la présente délibération.

Vote

Votants : 10
Pour : 10
Contre : -
Abstention : -

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **28 MARS 2023** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **29 MARS 2023**





ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°06.2023 du 21 mars 2023

Séance du : 21 mars 2023
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres
dont 3 membres représentants de la Ville

Absents excusés : 4 absents excusés dont 4 pouvoirs

Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Hervé POLES, Jean VERNE, Philippe MEYER jusqu'au point 10 inclus (délibération 11.2023), Béatrice BULO

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER

Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Hervé POLES

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ

Florence FORIN donne pouvoir à Jean VERNE

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : désignation de l'administrateur.trice chargé.e de présider au vote du compte administratif 2022 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

désigne

- Madame Anne Mistler, membre de l'organe délibérant, pour présider au vote du compte administratif 2022 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg.

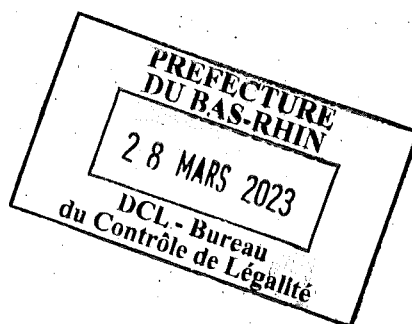
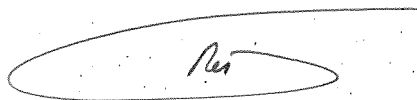
Vote

Votants	:	8
Pour	:	8
Contre	:	-
Abstention	:	-

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le 2 8 MARS 2023 et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le 2 9 MARS 2023.

Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER





ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°07.2023 du 21 mars 2023

Séance du : 21 mars 2023
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres
dont 3 membres représentants de la Ville
Absents excusés : 4 absents excusés dont 4 pouvoirs
Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Hervé POLES, Jean VERNE, Philippe MEYER jusqu'au point 10 inclus (délibération 11.2023), Béatrice BULO

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER
Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Hervé POLES
Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ
Florence FORIN donne pouvoir à Jean VERNE

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : approbation du compte administratif 2022 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré en dehors de la présence de la Présidente

- approuve le compte administratif de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg pour l'exercice 2022 tel que joint en annexe.

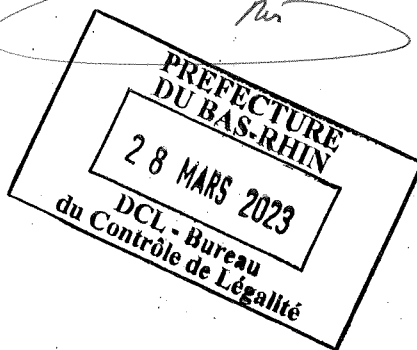
Vote

Votants	:	9
Pour	:	9
Contre	:	-
Abstention	:	-

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **28 MARS 2023** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **29 MARS 2023**.

**Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°08.2023 du 21 mars 2023

Séance du : 21 mars 2023
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres
dont 3 membres représentants de la Ville

Absents excusés : 4 absents excusés dont 4 pouvoirs

Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Hervé POLES, Jean VERNE, Philippe MEYER jusqu'au point 10 inclus (délibération 11.2023), Béatrice BULO

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER

Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Hervé POLES

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ

Florence FORIN donne pouvoir à Jean VERNE

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : budget primitif 2023 de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré

- approuve le budget primitif pour l'exercice 2023 de la régie personnalisée Orchestre philharmonique de Strasbourg tel que figurant au document budgétaire joint en annexe,
- arrête aux sommes suivantes, pour l'ensemble du budget, le montant des chapitres :

I. EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Chapitre	Libellé chapitre	
011	Charges à caractère général	3 150 265,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	10 054 135,44 €
65	Autres charges de gestion courante	130 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00 €
	TOTAL	13 444 400,44 €

Recettes :

Chapitre	Libellé chapitre	
002	Résultat reporté	292 400,44 €
013	Atténuation de charges	40 000,00 €
70	Produits services domaines et ventes diverses	1 354 000,00 €
74	Dotations et participations	11 652 000,00 €
75	Produits exceptionnels	106 000,00 €
	TOTAL	13 444 400,44 €

II. EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

Chapitre	Libellé chapitre	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	110 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	147 711,50 €
	TOTAL	257 711,50 €

Recettes :

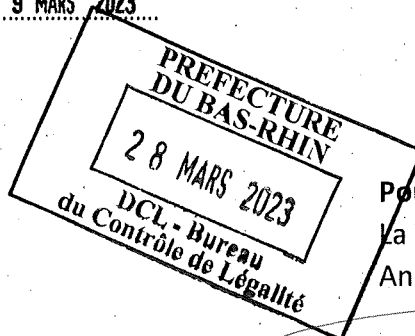
Chapitre	Libellé chapitre	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	110 000,00 €
002	Résultat reporté	147 711,50 €
	TOTAL	257 711,50 €

Vote

Votants : 10
Pour : 10
Contre : -
Abstention : -

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **28 MARS 2023** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **29 MARS 2023**



Pour la Présidente,
la Vice-Présidente,
Anne MISTLER

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°09.2023 du 21 mars 2023

Séance du : 21 mars 2023
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres
dont 3 membres représentants de la Ville

Absents excusés : 4 absents excusés dont 4 pouvoirs

Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Hervé POLES, Jean VERNE, Philippe MEYER jusqu'au point 10 inclus (délibération 11.2023), Béatrice BULO

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER

Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Hervé POLES

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ

Florence FORIN donne pouvoir à Jean VERNE

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : contrat de prêt à usage au profit de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

approuve,

- approuve la mise à disposition, à titre de prêt à usage gratuit, d'un violoncelle Storioni par la société Grazioso au profit de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg,
- autorise la Présidente, ou sa représentante, à signer le contrat de prêt à usage,

- donne tous pouvoirs à la Présidente, ou sa représentante, pour réaliser toutes opérations et signer tous documents relatifs à cette décision.

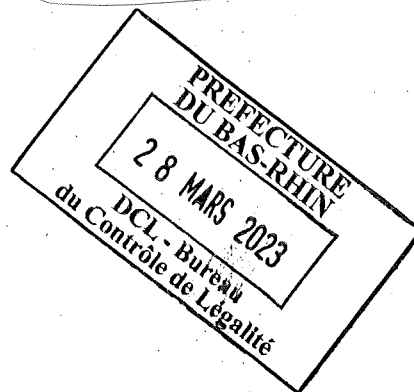
Vote

Votants	:	10
Pour	:	10
Contre	:	-
Abstention	:	-

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **28 MARS 2023** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **29 MARS 2023**

**Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°10.2023 du 21 mars 2023

Séance du : 21 mars 2023
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres
dont 3 membres représentants de la Ville

Absents excusés : 4 absents excusés dont 4 pouvoirs

Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Hervé POLESİ, Jean VERNE, Philippe MEYER jusqu'au point 10 inclus (délibération 11.2023), Béatrice BULOÜ

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER

Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Hervé POLESİ

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ

Florence FORIN donne pouvoir à Jean VERNE

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : Autorisation de passation du marché relatif à des « Prestations de sonorisation, d'éclairage et de besoins techniques liés à la programmation de l'Orchestre »

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

autorise

- sous réserve de disponibilité des crédits, la passation d'un marché de « Prestations de sonorisation, d'éclairage et de besoins techniques liés à la programmation de l'Orchestre » pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Les montants minimum et maximum du coût annuel des prestations sont les suivants :

Mini : 20 000 € HT
Maxi : 170 000 € HT

confirme

- l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2023 et suivants ;

autorise

la Présidente ou sa représentante :

- à lancer la consultation relative à ce marché et à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer et exécuter le dit marché.

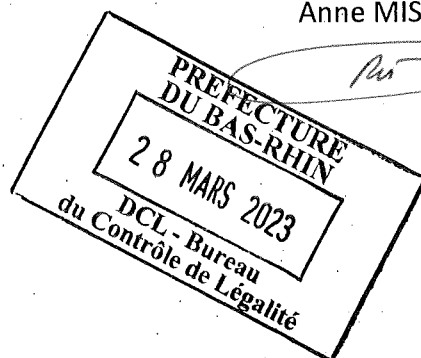
Vote

Votants	:	10
Pour	:	10
Contre	:	-
Abstention	:	-

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **2 8 MARS 2023** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **2 9 MARS 2023**

**Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER**





ORCHESTRE
PHILHARMONIQUE
DE STRASBOURG
ORCHESTRE NATIONAL

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°11.2023 du 21 mars 2023

Séance du : 21 mars 2023
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres
dont 3 membres représentants de la Ville
Absents excusés : 4 absents excusés dont 4 pouvoirs
Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Hervé POLES, Jean VERNE, Philippe MEYER jusqu'au point 10 inclus (délibération 11.2023), Béatrice BULO

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER
Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Hervé POLES
Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ
Florence FORIN donne pouvoir à Jean VERNE

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : grille tarifaire relative à la vente de billets, d'abonnements, d'objets et de prestations de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg pour la saison 2023-2024

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

adopte

- la grille tarifaire relative à la vente de billets, d'abonnements et d'objets de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg pour la saison 2023-2024, figurant en annexe de la présente délibération ;

- la grille tarifaire relative à la vente de prestations par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg annexée à la présente délibération ;

autorise

- la Présidente ou sa représentante à modifier par arrêté cette grille tarifaire en faisant mention explicite des activités de l'Orchestre pour lesquelles cette faculté s'applique et ce, dans la limite de plus ou moins 30% des montants prévus dans la grille tarifaire annexée et pour une durée maximale d'un mois.

Vote

Votants	:	10
Pour	:	10
Contre	:	-
Abstention	:	-

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **2 8 MARS 2023** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **2 9 MARS 2023**.

**Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°12.2023 du 21 mars 2023

Séance du : 21 mars 2023
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres
dont 3 membres représentants de la Ville

Absents excusés : 4 absents excusés dont 4 pouvoirs

Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Hervé POLES, Jean VERNE, Philippe MEYER jusqu'au point 10 inclus (délibération 11.2023), Béatrice BULO

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER

Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Hervé POLES

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ

Florence FORIN donne pouvoir à Jean VERNE

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : diverses dispositions relatives aux services supplémentaires des musiciens de l'Orchestre

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

approuve

- l'attribution aux musiciens de l'Orchestre des indemnités correspondant au remplacement dans un pupitre du titulaire de la fonction :

- Remplaçant soliste :

Le montant du service correspond à 1/30^{ème} de la différence de traitement d'un musicien de 2^{ème} catégorie (2^{ème} soliste) au dernier échelon (IB 884) et d'un musicien de 4^{ème} catégorie au dernier échelon (IB 808).

- Fonction de soliste :

Le montant du service correspond à 1/30^{ème} de la différence de traitement d'un musicien de 1^{ère} catégorie (1^{er} soliste) au dernier échelon (IB 919) et d'un musicien de 4^{ème} catégorie au dernier échelon (IB 808).

- l'attribution aux musiciens de l'Orchestre de services supplémentaires en cas de participation à un concert de musique de chambre, sur la base d'une négociation préalable au cas par cas.
- l'attribution aux musiciens de l'Orchestre de services supplémentaires en cas de participation à un programme d'action pédagogique, sur la base d'un service par demi-journée d'intervention, à compter de la saison 2023/2024.

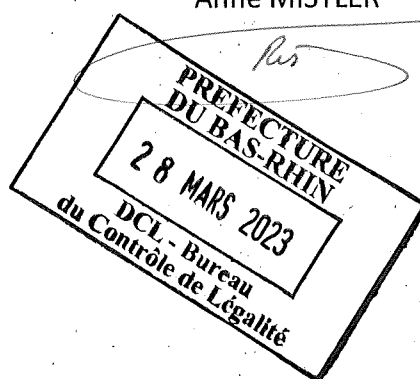
Vote

Votants	:	9
Pour	:	9
Contre	:	-
Abstention	:	-

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **28 MARS 2023** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **29 MARS 2023**.

Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°13.2023 du 21 mars 2023

Séance du : 21 mars 2023
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres
dont 3 membres représentants de la Ville
Absents excusés : 4 absents excusés dont 4 pouvoirs
Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Hervé POLES, Jean VERNE, Philippe MEYER jusqu'au point 10 inclus (délibération 11.2023), Béatrice BULO

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER
Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Hervé POLES
Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ
Florence FORIN donne pouvoir à Jean VERNE

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13,

Considérant que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles,

après en avoir délibéré,

autorise

la Présidente ou sa représentante,

- à recruter des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du Code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles ;
- à signer les contrats de travail correspondants et tous documents relatifs à ces recrutements.
Elle sera chargée de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par le candidat, ainsi que de son expérience.

décide

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

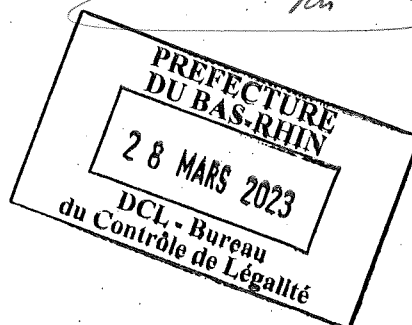
Vote

Votants	:	9
Pour	:	9
Contre	:	-
Abstention	:	-

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **28 MARS 2023** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **29 MARS 2023**

Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°14.2023 du 21 mars 2023

Séance du : 21 mars 2023
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres
dont 3 membres représentants de la Ville

Absents excusés : 4 absents excusés dont 4 pouvoirs

Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Hervé POLES, Jean VERNE, Philippe MEYER jusqu'au point 10 inclus
(délibération 11.2023), Béatrice BULO

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER

Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Hervé POLES

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ

Florence FORIN donne pouvoir à Jean VERNE

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : création d'un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

autorise

- la création d'un emploi non permanent, à temps complet, compte tenu d'un accroissement temporaire
d'activité au sein du pôle production ;

- le recrutement, sur cet emploi, d'un contractuel de droit public par voie de contrat à durée déterminée, pour une durée de 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutifs, sur la saison 2023/2024 ;

décide

- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

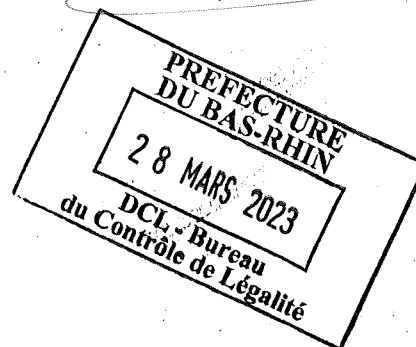
Vote

Votants	:	9
Pour	:	9
Contre	:	-
Abstention	:	-

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le 28 MARS 2023 et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le 29 MARS 2023.

**Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER**



Extrait du registre des délibérations du Conseil d'administration

n°15.2023 du 21 mars 2023

Séance du : 21 mars 2023
Sous la présidence de : Anne MISTLER, Vice-Présidente de l'Orchestre philharmonique de
Strasbourg

Ont assisté à la séance : 6 membres
dont 3 membres représentants de la Ville

Absents excusés : 4 absents excusés dont 4 pouvoirs

Absents non excusés : 1 membre

Présents :

Anne MISTLER, Pierre JAKUBOWICZ, Hervé POLES, Jean VERNE, Philippe MEYER jusqu'au point 10 inclus
(délibération 11.2023), Béatrice BULOU

Pouvoirs :

Jeanne BARSEGHIAN donne pouvoir à Anne MISTLER

Anne-Marie JEAN donne pouvoir à Hervé POLES

Marie-Françoise HAMARD donne pouvoir à Pierre JAKUBOWICZ

Florence FORIN donne pouvoir à Jean VERNE

Absents non excusés :

Anne-Pernelle RICHARDOT

Objet : modification du tableau des emplois budgétaires permanents

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique
territoriale,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en
application de l'article 4 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

après en avoir délibéré,

décide

- des transformations présentées en annexe.

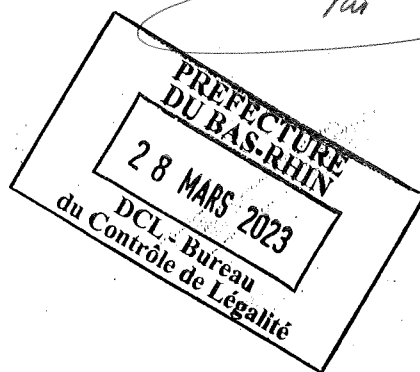
Vote

Votants	:	9
Pour	:	9
Contre	:	-
Abstention	:	-

Adopté

Rendu exécutoire par transmission à la Préfecture le **2 8 MARS 2023** et publication sur le site de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg le **2 9 MARS 2023**...

**Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER**



Réunion du Conseil d'administration du 24 janvier 2023

Compte rendu

Les membres du Conseil d'administration :

- Mme Jeanne Barseghian, Maire de Strasbourg
- Mme Anne Mistler, Adjointe à la Maire
- Mme Anne-Marie Jean, Conseillère municipale déléguée, *en visioconférence*
- M. Hervé Polesi, Adjoint à la Maire
- M. Jean Verne, Conseiller musique - DRAC Grand Est, suppléant de Mme Christophe, *en visioconférence*
- Mme Béatrice Bulou, Vice-Présidente de l'Eurométropole, suppléante de Mme Fabre

Membres excusés :

- M. Pierre Jakubowicz, Conseiller municipal, *donne procuration à Béatrice Bulou*
- Mme Marie-Françoise Hamard, Conseillère municipale déléguée, *donne procuration à Anne Mistler*
- Mme Delphine Christophe, Directrice régionale des affaires culturelles Grand Est
- Mme Florence Forin, Directrice régionale adjointe déléguée chargée de la Création, DRAC Grand Est, *donne procuration à Jean Verne*
- M. Philippe Meyer, Conseiller d'Alsace, *donne procuration à Hervé Polesi*
- Mme Murielle Fabre, Vice-Présidente de l'Eurométropole

Membres non excusés :

- Mme Anne-Pernelle Richardot, Conseillère municipale

Autres présents :

Orchestre philharmonique de Strasbourg :

- Mme Marie Linden, Directrice générale
- Mme Christelle Gamo-Kuba, Administratrice
- Mme Marion Leclerc de la Herverie, Responsable administrative et financière, *en visioconférence*
- Mme Sabrina Soriano, Assistante de direction et de l'administration générale

Collectivité européenne d'Alsace :

- Mme Perrine Monnet, Chargée de mission développement artistique, Pôle Création-diffusion et Pratiques Artistiques

Recette des finances :

- Mme Laurence Lebreton, Comptable publique de l'établissement

Direction de la culture, Ville et Eurométropole de Strasbourg :

- Mme Camille Giertler, Directrice de la culture
- Mme Axelle Guet, Cheffe de service administration générale
- Mme Coline Herrmann, Chargée de mission musique classique et contemporaine, *en visioconférence*

Ville de Strasbourg :

- M. Antoine Vieillard, Conseiller technique

Autres excusés :

- Mme Julie Araneder, Directrice générale adjointe en charge de la Transformation sociale et sociétale - Ville et Eurométropole de Strasbourg
- Mme Sophie Lechevalier, Cheffe de service de l'action culturelle

Les formalités de présence permettent de délibérer légalement, les deux quorums étant atteints (au moins six administrateurs-trices sur onze et quatre représentants-es de la Ville sur sept prennent part au vote).

Jeanne Barseghian, Présidente de séance, déclare la séance ouverte à 14h39 en précisant qu'elle donnera la présidence de séance à Anne Mistler à l'issue du débat d'orientation budgétaire.

1. Point d'actualité

NB : S'agissant d'une communication, ce point n'est pas soumis au vote.

La parole est donnée à Marie Linden.

❖ Tournée en Corée du Sud

Marie Linden témoigne auprès des membres du Conseil du très grand succès de la tournée de l'Orchestre en Corée du Sud en décembre 2022. Les couleurs de Strasbourg ont été pleinement défendues dans les quatre villes visitées où le public était nombreux et enthousiaste. La qualité musicale est louée par l'organisateur qui a d'ores et déjà fait part de son souhait de réinviter l'Orchestre en 2025.

Marie Linden précise que, si les tournées sont essentielles pour le rayonnement de l'Orchestre et la cohésion qu'elles apportent, une réflexion doit, néanmoins, être menée sur l'équilibre économique et les conséquences environnementales que représentent de tels déplacements.

Marie Linden mentionne par ailleurs le triomphe de l'Orchestre à la Philharmonie de Paris le 20 janvier dernier, avec la *Troisième Symphonie* de Mahler sous la direction d'Aziz Shokhakov, soulignant la salle comble, l'ovation du public et les critiques très élogieuses qui s'en sont suivies dans la presse. Cela représente une grande fierté pour tout l'Orchestre.

❖ Composition du CST (Comité social territorial)

Les élections professionnelles du 8 décembre ont permis d'élire les représentants du personnel au CST : Gilles Venot (musicien), Claire Boisson (musicienne) et Matthieu Brobecker (régisseur d'orchestre) en qualité de titulaires, et Agnès Maison (musicienne), Sébastien Lentz (musicien) et Claire Rigaux (musicienne) en qualité de suppléants.

Il est proposé que le collège employeur soit représenté par Anne Mistler, Marie Linden et Christelle Gamo-Kuba en qualité de titulaires, et Hervé Polesi, Marion Raimbeaux (directrice de production) et Marie-Laure Denay (directrice communication, développement des publics et partenariats) en qualité de suppléants.

Cette composition du CST n'est pas soumise au vote du Conseil d'administration mais il est important d'en informer l'ensemble des membres élus avant de procéder aux formalités administratives de nomination.

Jeanne Barseghian se réjouit des succès nationaux et internationaux de l'Orchestre.

Hervé Polesi confirme l'incroyable succès en Corée du Sud dont il a eu des échos par les voies universitaires. L'Orchestre philharmonique de Strasbourg a laissé une trace dans le paysage coréen.

Jeanne Barseghian souligne que Strasbourg était également représentée en Corée du Sud en fin d'année dernière dans le cadre du Sommet mondial des dirigeants locaux et régionaux, organisé par Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), ce qui renforce la cohérence de la diplomatie internationale de la Ville.

2. Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre

Jeanne Barseghian demande au Conseil d'administration d'approuver le compte rendu de la séance du 24 novembre 2022.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Débat d'orientation budgétaire

Jeanne Barseghian propose au Conseil la tenue du débat d'orientation budgétaire de l'Orchestre, préalable au vote du budget primitif 2023 prévu le 21 mars.

Ce débat est d'autant plus important dans un contexte mouvant où les contraintes, qui parfois se cumulent, impliquent d'ajuster certaines orientations budgétaires, tout en préservant au maximum la qualité artistique et culturelle du projet de l'Orchestre. Ce débat permet de faire un point sur les contraintes nouvelles et les pistes de solutions à mettre en œuvre.

La parole est donnée à Marie Linden.

Compte tenu du contexte inflationniste et de la hausse générale des dépenses, la situation en 2023 ne s'annonce pas facile, mais, grâce au talent et la créativité de Christelle Gamo-Kuba (administratrice) et de Marion Le Clerc de la Herverie (responsable administrative et financière), l'Orchestre a bon espoir de terminer à nouveau l'année 2023 à l'équilibre et avec un bon taux d'exécution budgétaire.

L'exercice budgétaire 2022 constitue la première année de référence de l'établissement, entré en fonctionnement au 1^{er} janvier 2020 mais très vite marqué par des annulations de manifestations pour raisons sanitaires.

Le taux d'exécution budgétaire en fonctionnement, à ce jour, est estimé à 98,3 % pour les dépenses et 100,5 % pour les recettes. Marie Linden souligne que l'équilibre a été préservé notamment grâce à une belle dynamique de croissance des recettes de billetterie.

L'année a été marquée par un contexte géopolitique engendrant une inflation inédite. Celle-ci s'est directement répercutée sur les dépenses de l'Orchestre avec une flambée des prix des matières premières : coût du carburant pour le poids-lourd de l'Orchestre, transport collectif des musiciens et des abonnés, frais de livraison des marchandises, impression des supports de communication, etc. S'y ajoute la hausse des tarifs de certains prestataires (notamment la location de la salle Érasme, les prestations d'agence de communication, la fabrication d'affiches et leur diffusion sur le territoire, la location de partitions).

Ces hausses de dépenses de fonctionnement ont pu être absorbées par l'Orchestre grâce à :

- l'engagement renouvelé de ses partenaires institutionnels, la totalité des subventions prévues à la CPOM ayant été versée ;
- la reprise du résultat excédentaire de l'exercice 2021, destiné à absorber en 2022 des dépenses liées à l'exercice précédent, ainsi que de nouvelles dépenses d'ores et déjà identifiées ;
- l'augmentation des recettes de billetterie, dépassant les prévisions réajustées en décision modificative de novembre.

Cet équilibre a permis le lancement d'un projet structurant : la démarche RSO (Responsabilité Sociétale des Organisations) de l'Orchestre. Le diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, tout juste finalisé, a été présenté aux membres du groupe projet. La co-construction d'un plan d'actions de réduction de l'empreinte carbone des activités de l'Orchestre devrait aboutir dans le courant du printemps.

Parallèlement, sur le volet égalité de genre et lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le processus de formation et de prévention auprès de l'ensemble des personnels débute cette semaine (avec la formation des membres du comité de direction et des ressources humaines, ainsi que des membres du CST et du groupe projet). La formation de l'ensemble du personnel – 6 groupes de 20 agents – est prévue en mai.

Enfin, l'Orchestre inscrit sa volonté de développement et d'inclusion de nouveaux publics par la mise en place de partenariats au long cours, particulièrement avec le quartier d'Hautepierre.

La politique audiovisuelle, quant à elle, poursuit sa dynamique de développement, avec une volonté de toucher une audience démultipliée et de renforcer son rayonnement sur la scène nationale et internationale.

Cinq événements signifiants sont à relever en 2022 :

- la sortie de 3 nouveaux disques :
 - Janáček, sous la direction de Marko Letonja,
 - *French Cello* avec Marc Coppey, sous la direction de John Nelson,
 - Un nouvel opus Berlioz, avec Michael Spyres et Timothy Ridout, sous la direction de John Nelson.
- l'attribution d'un prix prestigieux pour *Bariténor* en octobre dernier : Gramophone classical music Awards, dans la catégorie « enregistrement voix et orchestre ».
- la commande d'un film institutionnel, réalisé par Andy Sommer et conçu pour accompagner la valorisation de l'Orchestre sur les plateformes audiovisuelles. Il sera d'ailleurs diffusé à l'issue de ce Conseil.

À ce jour, la projection du compte administratif 2022 affiche :

- un montant total de dépenses de fonctionnement et d'investissement de 13 479 469 €, soit un taux d'exécution de 97,3 % ;
- un montant total de recettes de fonctionnement et d'investissement de 13 925 998 €, soit un taux d'exécution de 100,5 %.

Les perspectives de 2023 sont néanmoins plus sombres. En effet, le taux de croissance des prix à la consommation, estimé à 4.2 % en moyenne en 2023, qui s'ajoute au taux de 5.5 % constaté en 2022, entraîne une forte augmentation des dépenses de fonctionnement de l'Orchestre. Le budget primitif

de 2023 est construit afin de permettre, dans une période qui marque le début d'une nouvelle rigueur, la cohabitation de projets ambitieux et d'une discipline budgétaire accrue :

- Une programmation riche dans un périmètre réduit

Conformément à ses missions originelles et au projet actuel de l'Orchestre, la diversité des champs d'actions est maintenue. Ces missions s'inscrivent néanmoins, à partir de septembre 2023, dans un périmètre réduit compte tenu de la diminution du nombre de concerts.

Parmi les temps forts de 2023 : le déplacement à la Philharmonie de Paris ; l'accueil d'un orchestre invité (Orchestre national de Lille) le 10 février prochain ; *Pierre et le loup* et *Casse-Noisette* pour le jeune public ; un ciné-concert Mary Poppins ; la venue de grands artistes tels que Renaud Capuçon, Jean-Guihen Queyras, Patricia Kopatchinskaja et Daniil Trifonov ; dans la série des grands projets discographiques Warner, avec John Nelson et Joyce DiDonato, on peut citer *Carmen* que l'Orchestre présentera également au Royal Albert Hall à Londres en avril ; la participation de l'Orchestre au 30^{ème} anniversaire de Musica avec un grand projet en septembre ; le ciné-concert *Amadeus* en octobre prochain.

Parallèlement à sa programmation traditionnelle, l'Orchestre maintient une offre abondante pour les familles et les publics scolaires, avec une quarantaine de manifestations.

- Des décisions fortes destinées à contenir les dépenses de fonctionnement

La hausse des charges à caractère général et des dépenses de personnel, combinée à l'incertitude quant à la capacité de l'Orchestre à retrouver le niveau de recettes d'avant crise sanitaire, oblige à contraindre certaines dépenses de fonctionnement :

- diminution du nombre de concerts (et même : suppression d'un soir de représentation dans la saison en cours) ;
- gel de l'enveloppe budgétaire dédiée au recours aux artistes invités (chefs, solistes et musiciens supplémentaires) ;
- report à septembre 2023 de la date de prise de fonction sur certains postes vacants de musiciens ;
- réduction du nombre de services supplémentaires versés aux musiciens participant aux actions culturelles ;
- baisse des dépenses de communication (notamment sur le print et les dépenses de publicité) ;
- report de l'attribution de la dotation habillement des musiciens et ouverture d'une discussion sur la nature de la dotation, sa fréquence et l'utilisation du frac.

- Une révision de la politique tarifaire de l'Orchestre :

Un certain nombre d'évolutions en matière tarifaire pour la saison 2023-2024 seront proposées au Conseil d'administration du 21 mars. Les modifications les plus significatives sont les suivantes :

- rééquilibrage du plan de salle assorti d'une diminution de 2€ du prix des places en catégorie 3 ;
- augmentation de 2€ du prix des places en catégorie 1 et 2 ;
- augmentation du tarif de l'abonnement lyrique et symphonique liée à la revalorisation des tarifs de l'Opéra ;
- création d'un nouveau tarif pour les ciné-concerts et concert de Noël ;
- tarification majorée de 10 € pour l'abonnement Parcours Bus ;
- augmentation de l'abonnement famille de 6 € pour le tarif adulte et de 3 € pour le tarif enfant ; cet abonnement demeure toutefois à un tarif compétitif ;

- élargissement des avantages proposés aux abonnés pour continuer à les fidéliser et assurer un socle important de spectateurs. Pour la saison 2022-2023, l'Orchestre compte, à ce jour, plus de 2 000 abonnés.

- Le maintien d'une politique audiovisuelle forte :

La révision de l'accord audiovisuel en 2022 permet de poursuivre sereinement la politique audiovisuelle amorcée il y a 5 ans et ainsi de mettre en lumière le projet artistique singulier de l'Orchestre sur les différents supports audiovisuels que sont Accent 4, France Musique, Radio classique, Arte et Arte concert, Warner et Medici.tv.

Ainsi, les dépenses de masse salariale seront budgétées à la hausse par rapport à 2022 afin de tenir compte :

- d'effets exogènes : augmentation du point d'indice de la fonction publique territoriale, avec effet en année pleine ; réévaluation du taux d'inflation appliqué pour la GIPA ;
- d'effets endogènes : application de l'accord audiovisuel en année pleine ; mise en place du forfait mobilités durables.

De plus, l'Orchestre tient à engager au premier semestre 2022 deux projets RH annoncés dès son changement de statut mais reportés du fait de la crise sanitaire : la mise en place d'un contrat collectif de prévoyance avec participation employeur et la revalorisation du RIFSEEP pour le personnel administratif et technique.

Les dépenses de production seront en augmentation au BP 2023 par rapport au BP 2022 compte tenu de l'envergure de certains projets, notamment *Carmen* (2 concerts à Strasbourg, 1 concert à Londres et l'enregistrement d'un disque pour Warner) planifié de très longue date en 2023, et de coûts en nette augmentation tels que la location de la salle Erasme, les moyens de transport des musiciens, ainsi que les droits d'auteur SACEM.

En revanche, les dépenses de communication et d'administration sont projetées à la baisse par rapport au BP 2022, dans la droite ligne de rigueur budgétaire annoncée.

En matière de recettes de fonctionnement, les prévisions pour 2023 sont construites sur une légère baisse des ressources propres : s'il est prévu une augmentation des recettes de billetterie, en revanche les produits de ventes de concerts sont réduits de 32 % (l'année 2022 avait été marquée par un nombre particulièrement élevé de déplacements de l'Orchestre, ce qui explique ce différentiel). Les déplacements à noter pour 2023 sont : Paris, Londres, Furdenheim (participation au spectacle d'Aquatique Show le 9 juillet), La Chaux de Fonds (Suisse). Un déplacement à Lille est également prévu mais s'inscrit dans le cadre d'un échange et ne génèrera donc pas de produit de vente.

Ces moindres ressources devront être en partie compensées par une hausse des recettes de mécénat (+25 % par rapport à 2022), confortées par l'engagement de Roederer (qui apporte 50 000 € à l'Orchestre en 2023), le maintien de l'engagement de la Caisse d'épargne (pour 30 000 €) et le soutien d'une dizaine d'entreprises à l'Académie d'orchestre.

Les financements prévus dans la CPOM 2020-2023 devront être maintenus en 2023 pour garantir la programmation de l'Orchestre.

Enfin, il sera proposé de reporter le résultat excédentaire d'environ 446 000 € pour couvrir en priorité les dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) qui n'ont pas pu être engagées sur l'exercice 2022.

Concernant l'investissement, les dépenses et recettes de l'Orchestre relatives au renouvellement de ses biens et à leur amortissement sont évaluées au niveau minimum, correspondant strictement au montant des amortissements à effectuer pour le renouvellement courant.

Jeanne Barseghian constate l'exercice compliqué mais surtout le travail rigoureux effectué par l'Orchestre pour maintenir une programmation ambitieuse et de très haute qualité, tout en prenant en compte la nécessité d'aller vers davantage de sobriété compte tenu du contexte d'inflation et de décisions exogènes. Les pistes énoncées ici, notamment la diminution du nombre de concerts ou la remise à plat de la grille tarifaire, devront être confirmées lors du vote du budget 2023 en mars prochain.

Jeanne Barseghian ouvre le débat en remerciant l'équipe de l'Orchestre pour la qualité du travail de préparation.

Béatrice Bulou demande des précisions quant à l'élargissement des avantages des abonnés.

Marie Linden explique que les abonnés bénéficient actuellement de bons de réduction de 10 € dont le nombre augmente avec le nombre de concerts symphoniques d'abonnement.

À compter de la saison prochaine, ils pourront utiliser ces bons sur les concerts de musique de chambre, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent, les bons n'étant utilisables qu'à partir de 11 € d'achat (et les concerts de musique de chambre étant généralement au prix de 10€).

Par ailleurs, s'ils ne peuvent pas assister à un concert, les abonnés auront la possibilité d'échanger gratuitement leur billet pour tout autre concert programmé dans la saison (les billets n'étaient, jusqu'alors, échangeables que pour le deuxième soir du même programme).

L'Orchestre souhaite, par ces attentions portées aux abonnés, offrir plus de souplesse et récompenser la fidélité en quelque sorte.

Marie Linden précise que, à l'instar de ce que proposent d'autres structures, les non abonnés pourront également échanger leur billet, moyennant 2 €.

Béatrice Bulou confirme l'importance d'apporter de la souplesse aux abonnements.

Elle ajoute par ailleurs qu'elle reste attachée à ce que l'Orchestre puisse transmettre ses qualités musicales et d'apprentissage auprès des écoles de musique et réaffirme son souhait de généraliser cette pratique sur l'ensemble des communes de l'Eurométropole.

Marie Linden assure que les informations sont diffusées auprès de l'ensemble des écoles de musique et reconnaît qu'en fonction des personnalités, de l'appétence et du temps disponible des directeurs.trices de ces écoles, les relations sont plus ou moins avancées. Elle garantit cependant qu'une réponse est systématiquement apportée à l'ensemble des demandes. L'Orchestre reste à la disposition de toutes celles et ceux qui souhaitent mettre en œuvre un projet particulier. Un partenariat au long cours a, par exemple, été mis en place avec l'école de musique de Fegersheim.

Hervé Polesi félicite l'équipe de l'Orchestre pour le taux de réalisation budgétaire 2022 qu'il qualifie d'exceptionnel. Il précise qu'il est rare d'être spectateur d'une gestion aussi saine et prudente, fruit d'un travail remarquable. Il est évident que 2023 est un peu plus sombre malgré les mesures prises. Il remarque par ailleurs un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) extrêmement faible (0,1 %), aidant sans doute à la maîtrise de la masse salariale. Ce chiffre n'étant pas représentatif du GVT, bien plus élevé, de la ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, il s'interroge sur la possibilité de compter sur cet effet d'aubaine à long terme, au vu de la sociographie de l'Orchestre.

Christelle Gamo-Kuba reconnaît que le GVT peut paraître étonnant par rapport à celui des collectivités territoriales; mais il reste toutefois assez représentatif de celui des institutions culturelles, dont certaines affichent d'ailleurs un GVT négatif. Elle précise que, si l'Orchestre a encore peu de recul compte tenu de son récent changement de statut, le mode d'avancement des musiciens permet une

visibilité à long terme sur le calcul de ce GVT. L'Orchestre est certes dans une période favorable quant à cet « effet d'aubaine » du GVT, mais reste en capacité de le maîtriser à l'avenir.

Jeanne Barseghian intervient sur la question sensible de la tarification sur laquelle il faut rester prudent, notamment en terme de justice sociale et de démocratisation de la culture, afin de permettre l'accès d'un maximum de public aux productions de l'Orchestre. Elle précise que les propositions, équilibrées, d'ajustement des catégories, de rééquilibrage du plan de salle et d'assouplissement des conditions d'abonnement, seront étudiées plus en détail lors du vote du budget et propose qu'un visuel de la salle soit affiché lors des discussions afin de disposer d'une vue globale sur les différentes catégories.

Jeanne Barseghian ajoute que, lors du dernier Conseil d'administration, des discussions s'étaient tenues sur les difficultés relationnelles avec Strasbourg Events (notamment sur la hausse des coûts décrétée de manière unilatérale). Elle informe les membres du Conseil de l'acceptation du Directeur de Strasbourg Events d'engager un nouveau dialogue.

Marie Linden confirme qu'il a repris contact, à l'occasion du changement d'année, en proposant de reprendre un dialogue serein, ce qu'elle a immédiatement accepté, dans l'espoir de repartir sur une base plus collaborative, dans l'intérêt des deux structures et de Strasbourg au sens large.

Jeanne Barseghian certifie que le message est bien passé auprès du Directeur et du Président de Strasbourg Events qui a parfaitement conscience des enjeux et soutient la nécessité de renouer une relation partenariale respectueuse, indispensable pour inscrire une relation constructive dans la durée.

Sur la question des financements, Jeanne Barseghian confirme la nécessité de diversifier les ressources, notamment via le mécénat. Elle suggère par ailleurs de questionner la contribution de la Région Grand Est, notamment dans la perspective de la future CPOM.

Hervé Polesi revient sur la question des tarifs qui représente, en effet, un enjeu important. Il souligne que les propositions tarifaires de l'Orchestre sont inférieures à l'inflation et, de ce fait, faciles à porter collectivement. En outre, le public, conscient de l'augmentation des coûts de fonctionnement de l'Orchestre, comprend la logique de ces augmentations tarifaires. Il s'agit d'une approche très mesurée, avec des augmentations peu excessives, qui apporteront toutefois des recettes précieuses pour le budget 2023.

Marie Linden précise que les tarifs des concerts de l'Orchestre figurent parmi les plus élevés en France pour la catégorie 1 et ce, depuis de nombreuses années. Il convient donc de rester prudent quant à l'évolution de la politique tarifaire et d'être attentif aux seuils symboliques. Ceci étant, aucune augmentation n'étant intervenue depuis près de 5 ans, un rééquilibrage peut s'opérer pour 2023. Dans le respect du principe d'accessibilité et de justice sociale, les tarifs des catégories 4 et 5 restent identiques, la catégorie la moins chère (hors réductions) étant maintenue à 25 €.

Christelle Gamo-Kuba ajoute que, pour la construction du budget 2023, l'Orchestre a souhaité faire un des propositions équilibrées qui touchent à la fois à la réduction, partielle, du périmètre de l'activité, à des réductions drastiques des dépenses de fonctionnement et à une révision de la tarification avec un impact le plus mesuré possible sur le public, tant l'enjeu de fidélisation est important.

Le budget primitif présenté en mars s'appuiera sur les orientations discutées ce jour. Une délibération propre à la grille tarifaire 2023-2024, détaillant l'ensemble des propositions, sera également soumise aux membres du Conseil.

En matière de communication, Hervé Polesi propose de faire apparaître, à côté des tarifs, le poids de la subvention publique et l'apport des mécénats privés. Cette transparence dans la communication (soit au global, soit au billet) donnerait au public une autre lecture du coût de la place.

Béatrice Bulou indique à ce titre que les écoles de musique informent les parents que leur quote part représente 50% de la valeur globale. Elle précise toutefois que le raisonnement devrait s'appliquer sur le coût global plutôt que sur la place de concert puisqu'en fonction du prix du billet, le poids de la subvention varie.

Marie Linden souligne que cette question, déjà posée par le passé, soulève le risque d'alimenter les détracteurs quant aux montants importants des subventions allouées à l'Orchestre.

S'agissant de comptabilité publique, Hervé Polesi assure que les détracteurs n'auront aucune difficulté à trouver les chiffres pour asseoir leurs attaques.

Hervé Polesi précise que cette logique repose sur le fait que les spectacles coûtent plus qu'ils ne rapportent en billetterie, ce qui explique qu'une des mesures budgétaires est d'annuler des spectacles. Cela n'est pas intuitif pour le public qui ne connaît pas les ressorts du financement d'un orchestre et pense, à juste titre, que la billetterie est synonyme de rentrée d'argent.

Il s'agirait alors d'une mesure d'accompagnement montrant la réalité du spectacle vivant qui fait des économies en annulant un spectacle. Ce que Marie Linden confirme en évoquant l'excédent budgétaire de l'Orchestre l'année du Covid.

Jeanne Barseghian conclut qu'une communication spécifique sur les tarifs n'est pas souhaitable, même si, au vu du contexte, les ajustements proposés sont parfaitement compréhensibles. Elle privilégie la valorisation de la programmation de l'Orchestre, et de la diversité de ses créations et productions auprès des différents publics.

Elle souligne enfin que, face au contexte complexe dans lequel il évolue, l'Orchestre actionne tous les leviers qui sont à sa disposition, à commencer par le report de son résultat, l'utilisation de ses fonds propres, des mesures de sobriété et, en dernier recours, le réajustement de sa grille tarifaire.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

vu l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

prend acte

de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2023 de la régie personnalisée
Orchestre philharmonique de Strasbourg.

Sur proposition de sa Présidente, le Conseil d'administration prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Jeanne Barseghian, retenue par d'autres obligations, quitte la séance à l'issue de ce point et donne la Présidence à Anne Mistler.

4. Renouvellement de l'adhésion à la plateforme mutualisée « Alsace marchés publics »

La parole est donnée à Christelle Gamo-Kuba.

Créée en 2012, la plateforme « Alsace Marchés Publics » constitue une forme de guichet unique offert gratuitement aux entreprises, notamment aux PME et TPE, ayant pour vocation d'améliorer l'efficacité des achats publics alsaciens.

La plateforme est pilotée par la Collectivité européenne d'Alsace. En 2021, 550 acheteurs et plus de 21 000 entreprises étaient inscrits sur Alsace Marchés Publics.

L'adhésion à la plateforme se fait par approbation d'une convention dont la durée est prévue jusqu'au 31 janvier 2024. Elle pourra être prolongée par décision expresse de la Collectivité européenne d'Alsace et ce pour une période de deux fois deux ans.

L'adhésion permet d'accéder aux services suivants :

- dématérialiser les consultations et recevoir des offres électroniques des candidats aux marchés publiés,
- participer gratuitement à des formations spécifiques de prise en main de la plateforme,
- accéder à l'assistance portée par la Collectivité européenne d'Alsace sur l'ensemble de la procédure.

Une charte d'utilisation définit les règles d'utilisation de la plateforme et les différentes responsabilités de l'ensemble des utilisateurs.

Par délibération du 4 novembre 2019, le Conseil d'administration a approuvé l'adhésion de l'Orchestre à cette plateforme.

Par la présente délibération, il est proposé de renouveler cette adhésion par approbation de la convention jointe en annexe et d'autoriser la Présidente ou sa représentante à signer tous les actes afférents à l'adhésion.

Compte tenu du faible nombre de publications annuelles, l'adhésion de l'Orchestre est à titre gratuit.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

approuve

- la convention relative à l'adhésion à la plateforme mutualisée de dématérialisation « Alsace Marchés Publics », jointe en annexe

autorise

- la Présidente ou sa représentante à signer les actes afférents à l'adhésion.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

5. Autorisation de passation du marché « Prestation d'agence de voyage »

La parole est donnée à Christelle Gamo-Kuba.

Ce marché concerne l'organisation des déplacements (train et avion principalement) et hébergements du personnel de l'Orchestre, en France ou à l'étranger.

Le marché actuel arrive à échéance le 18 juillet 2023. Pour autant, parce que le coût des déplacements a augmenté de façon imprévisible et exponentielle ces derniers mois, le montant maximum du marché a été atteint dès ce mois de janvier 2023. Il convient donc de lancer une nouvelle procédure.

Par la présente délibération, il est proposé d'autoriser la Présidente, ou sa représentante, à lancer la consultation relative à ce marché, à approuver sa conclusion et à procéder à sa notification.

Ce marché sera passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert, pour une durée d'un an reconductible trois fois un an et pour un montant maximal annuel de 220 000 €, plafond qui a été réévalué à hauteur des tarifs appliqués actuellement.

La conclusion et la signature de ce marché sont conditionnées par le vote des crédits correspondants.

La passation de ce marché fera l'objet d'un compte rendu lors d'un prochain Conseil d'administration.

À la demande de Béatrice Bulou de connaître le plafond de ce marché, Marion Le Clerc de la Herverie précise qu'il est actuellement plafonné à 100 000 € par an.

Béatrice Bulou s'interroge sur le lien éventuel avec le voyage en Corée du Sud.

Marion Le Clerc de la Herverie précise que ce relèvement du plafond est lié à l'augmentation du prix des trains et des hôtels.

Marie Linden ajoute que le déplacement en Corée du Sud a été pris en charge par l'organisateur, l'Orchestre n'a donc pas contribué au financement du voyage Francfort-Séoul.

Christelle Gamo-Kuba précise par ailleurs que la capacité à atteindre le plafond dépendra des déplacements de l'Orchestre qui peuvent être très différents d'une année sur l'autre. Le plafond peut donc être atteint une année et pas la suivante.

Malgré l'anticipation à laquelle l'Orchestre se plie depuis toujours (pour exemple, le voyage à Londres prévu en avril prochain a fait l'objet d'un acompte versé en 2022) et ce, dès l'ouverture des ventes groupe, on constate une hausse des tarifs bien plus importante que prévue tant sur les trajets que sur l'hébergement.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,

après en avoir délibéré,

autorise

- sous réserve de disponibilité des crédits, la passation d'un marché de « Prestations d'agence de voyage » pour une durée d'un an reconductible trois fois.

Les montants minimum et maximum du coût annuel des prestations sont les suivants :

Mini : 20 000 € HT

Maxi : 220 000 € HT

confirme

- l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2023 et suivants ;

autorise

la Présidente ou sa représentante :

- à lancer la consultation relative à ce marché et à prendre toutes les décisions y relatives,
- à signer et exécuter le dit marché.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Compte rendu de passation du marché « Conception et réalisation de l'identité visuelle, de la charte graphique, des campagnes et des supports de communication »

NB : S'agissant d'une communication, ce point n'est pas soumis au vote.

La parole est donnée à Christelle Gamo-Kuba.

Ce marché, découpé en trois lots, a pour objet :

- l'identité visuelle et la conception des brochures annuelles (lot 1),
- la conception des campagnes de communication et de promotion (lot 2),
- les déclinaisons et l'exécution graphique (lot 3).

Ce marché a été publié le 13 juillet 2022, pour une remise des offres fixée au 30 septembre 2022.

82 dossiers ont été téléchargés pour chacun des lots.

19 offres ont été réceptionnées pour le lot 1 ; 15 offres pour le lot 2 ; 18 offres pour le lot 3.

L'analyse des offres a été présentée à la commission d'appel d'offres le 2 décembre 2022.

Les critères sur lesquels étaient jugés.es les candidats.es, sur chacun des lots, étaient la valeur technique pour 60%, le prix pour 30% et la responsabilité sociétale pour 10%.

Au vu de l'analyse des offres, et après l'avis favorable à l'unanimité de la commission d'appel d'offres, il a été proposé de retenir l'offre de la société :

- **Welcome Byzance pour le lot 1 :** d'un point de vue technique, les références présentées permettent de mesurer l'expérience de l'agence notamment dans la gestion de la communication d'institutions culturelles : Opéra de Metz, Le Maillon, Arte, ainsi que la Carte Atoutvoir. Le cas pratique proposé est en phase avec l'image de l'Orchestre et reste dans la continuité de l'identité actuelle tout en proposant un renouvellement des codes graphiques. La prise en compte de la responsabilité sociétale dans les pratiques de l'agence permet d'imaginer un renouveau quant à la façon de communiquer de l'Orchestre.
- **Ligne à suivre pour le lot 2 :** les formations des équipes dédiées au marché sont tout à fait alignées avec les besoins de ce lot. Les références sont également des garanties pour l'Orchestre (Médiathèques, Point d'eau...).
Le cas pratique proposé correspond bien à l'image souhaitée pour les campagnes institutionnelles de l'Orchestre : ancré dans son temps, avec une programmation valorisée. L'agence prend en compte la responsabilité sociétale dans ses activités et défend des valeurs fortes notamment autour de la confiance. La diversité des profils est valorisée au sein de l'agence. Enfin, elle est très investie dans le réseau local avec des partenaires de proximité. En compartimentant ce marché en 3 lots, l'Orchestre avait en effet à cœur de travailler avec des agences de proximité qui elles-mêmes œuvrent avec des partenaires locaux.

- **Welcome Byzance pour le lot 3** : l'équipe dédiée au projet sera la même que pour le lot 1. Le cas pratique proposé démontre la capacité de l'agence à adapter les éléments en fonction de leur utilisation finale.
La prise en compte de la responsabilité sociétale dans le fonctionnement de l'agence est importante. Le fait de pouvoir mesurer l'impact carbone des campagnes de communication est un point essentiel pour l'Orchestre dans le cadre de sa démarche RSO, tant le volume de production des déclinaisons d'affiches et de programmes de salle est important.

Anne Mistler remercie l'Orchestre pour la qualité du travail effectué.

7. Modification du montant de la participation employeur au contrat groupe complémentaire santé de la Mut'Est

La parole est donnée à Marie Linden.

La présente délibération propose de réévaluer le montant de la participation mensuelle de l'Orchestre versée aux agents ayant opté pour la complémentaire santé de la Mut'Est.

Cette réévaluation fait suite à l'annonce d'une hausse de 5% des cotisations en matière de santé (au 1^{er} janvier 2023), destinée à retrouver un équilibre financier des conventions en matière de santé complémentaire. En effet, le contexte national et départemental des années précédentes a entraîné des déficits élevés, compte tenu de la hausse des coûts de dépenses de santé et d'une plus grande sinistralité en matière de congés maladie, alors même que l'objectif du régime santé est d'être à l'équilibre.

Dans ce contexte et pour éviter que des personnels renoncent à cette protection sociale complémentaire, il est proposé que les montants de la participation de l'Orchestre soient de 17 € bruts par agent et 7 € bruts supplémentaires par ayant-droit, contre respectivement 15 € et 6 € bruts actuellement.

A ce jour au sein de l'Orchestre, 86 personnes sont concernées. L'impact budgétaire de cette révalorisation correspond à un montant de 3 000 € bruts par an, ce qui est absorbable par l'Orchestre.

Délibéré :

Le Conseil d'administration,
après en avoir délibéré,

- détermine le montant de la participation de l'Orchestre en matière de santé complémentaire pour l'ensemble des agents actifs employés sur poste permanent de l'établissement comme suit, à compter du 1^{er} février 2023 :
 - o montant brut mensuel par agent : 17 €
 - o montant brut mensuel par ayant-droit : 7 €.

Ces montants ne sont pas soumis à modulation selon les revenus ni selon la quotité de temps de travail.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Béatrice Bulou remarque que si à ce jour la revalorisation s'élève à 5%, les tarifs de la Mut'Est continueront d'évoluer tous les ans. Elle s'interroge sur le principe de faire peser la charge de ces augmentations sur l'établissement.

Christelle Gamo-Kuba précise qu'une première augmentation avait eu lieu en 2022, pour laquelle l'Orchestre avait choisi de ne pas revaloriser sa participation. Avec cette nouvelle augmentation, plus élevée que la précédente, l'Orchestre mesure le risque réel que des agents se détachent du dispositif de protection complémentaire. En qualité d'employeur et au-delà de l'obligation légale à laquelle il sera soumis à partir de 2026, l'Orchestre estime essentiel de contenir ce risque.

L'objectif n'est pas de compenser systématiquement des hausses progressives appliquées par les mutuelles mais d'adapter la participation de l'Orchestre au fil du temps, dans des proportions tout à fait absorbables.

Anne Mistler, Présidente de séance, déclare la séance close à 15h49 et propose aux membres du Conseil qui le souhaitent de visionner le film institutionnel réalisé par Andy Sommer et conçu pour accompagner la valorisation de l'Orchestre sur les plateformes audiovisuelles.

Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Anne MISTLER